

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

DIRECTION REGIONALE	Réf. DRi.0.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION CENTRALE DU POLE INDUSTRIEL	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Représenter le Directeur Général dans la région en vue, notamment, de réaliser les axes stratégiques de l'Office en matière d'eau potable et d'assainissement dans la région ;
2	Assumer les délégations de pouvoir autorisés par le Directeur Général dans la région ;
3	Coordonner les différentes actions de toutes les autres représentations de l'ONEE branche eau dans la région ;
4	Programmer et réaliser les études des projets AEP ;
5	Ordonnancer, piloter, contrôler et coordonner les travaux de réalisation des projets d'AEP.
6	Programmer et réaliser les études générales et détaillées afférentes aux projets d'assainissement.
7	Ordonnancer, piloter, contrôler et coordonner les travaux de réalisation des projets d'assainissement.
8	Consolider, coordonner, renforcer et améliorer l'exploitation des installations d'eau Potable dans la région.
9	Consolider, coordonner, renforcer et améliorer l'exploitation des installations d'assainissement dans la région.
10	Suivre et organiser la maintenance des services eau potable et assainissement au niveau de la direction régionale ;
11	Veiller au respect des normes et règlements en vigueur en matière de contrôle de la qualité des eaux, au niveau de la région, dans les domaines AEP, assainissement liquide et contrôle de la pollution des eaux ;
12	Gérer et optimiser la gestion des stocks ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

13	Réaliser les opérations d'achats de la direction régionale (lancement, évaluation et conclusion) aux conditions les plus avantageuses de délais, de prix et de qualité dans le respect des procédures et réglementation en vigueur.
14	Réaliser les opérations concernant le règlement des achats de la direction régionale dans le respect des procédures et réglementation en vigueur.
15	Gérer les ressources humaines de la région (y compris dans leur aspect formation, social et médical) conformément aux procédures et délégations de signature en la matière
16	Gérer les moyens logistiques de la région et veiller à leur utilisation optimale ;
17	Réaliser les travaux comptables de la région Assurer la gestion fiscale au titre des impôts dus par la région ;
18	Piloter le processus du contrôle de gestion de la Direction Régionale à travers les fonctions : prévisions budgétaires, contrôle des performances, contractualisation interne, suivi et contrôle budgétaire ; tableaux de bord et reporting ;
19	Gérer le système d'information et informatique de la Région : exploitation et maintenance de l'infrastructure matérielle et systèmes informatiques ;
20	Consolider, coordonner, contrôler et améliorer toutes les activités commerciales et marketing de la région ;
21	Assurer la gestion et le contrôle des Vignettes eau- Electricité –Télécommunications ;
22	Assurer le recouvrement des créances ;
23	Améliorer la qualité d'accueil et de communication avec la clientèle, en s'investissant dans la mise en place des chartes d'engagement de service ;
24	Gérer, coordonner et consolider les activités juridiques et d'actions foncières de la région conformément aux délégations de signatures et procédures en vigueur ;
25	Assurer la gestion de la fonction Communication et des relations publics au sein de la DRi ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

26	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
27	Réaliser des contrôles inopinés ;
28	Déployer la démarche qualité intégré au sein des différents processus au niveau de la région ;
29	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,) et de post-évaluation.